



Grisy Suisnes



Remise des dictionnaires
Ecole Maternelle



Remise des dictionnaires
Ecole Élémentaire



Retraite aux flambeaux
& juillet



La maternelle de Grisy
a fêté la rentrée en chansons !



Activités periscolaires
Spectacle NAP



Retour à l'école !

Informations Septembre 2017

Page 2
- **Edito**

Page 3/9
- **Conseils municipaux**

Page 10
- **Brie des Rivières et Châteaux**

Page 11
- **Communication**

Page 12/13
- **Finances**

Page 15
- **Urbanisme**

Page 16/18
- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 19
- **Bâtiment - Travaux**

Page 20
- **Voirie**

Page 21
- **Environnement**

Page 22/23
- **Sport - Associations sportives**

Page 24/28
- **Culture - Associations culturelles**

Page 30/31
- **C.C.A.S.**

Page 32/34
- **Infos diverses**

Page 36/37
- **Retour en images**

Page 38
- **Calendrier des manifestations**

Page 39
- **Côté pratique**

Page 40
- **Marché de Noël**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr
accueil@grisy-suisnes.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11
Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : septembre 2017

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Votre équipe municipale s'est de nouveau mobilisée pour cette rentrée, au service des enfants, donc des parents et des familles en général.

D'importants travaux ont été de nouveau réalisés dans les écoles, plus particulièrement cette année en élémentaire, et nous reviendrons dès l'an prochain en maternelle bien évidemment, même si nous y avons également œuvré cette année.

Un dernier Conseil d'Ecole extraordinaire a eu lieu fin juin, et a vu les parents d'élèves et les enseignants proposer le changement des « rythmes scolaires », pour supprimer les cours le mercredi matin.

Le conseil municipal avait décidé de ne pas prendre position, et de suivre les parents d'élèves qui étaient les principaux concernés, même si nous avons tout fait jusqu'alors pour que les fameux « NAP » soient très appréciés des élèves, et nous sommes fiers d'avoir pu faire profiter les enfants de réelles activités reconnues comme telles par les parents.

Nous travaillons actuellement sur un projet de construction d'une nouvelle cantine. D'importants travaux sont réalisés également en voirie, par la commune seule ou en collaboration avec le Département. Le « nœud » entre les rues Sadi Carnot - Libération - Mme Hegot est en cours de traitement, avec une première étape qui a vu la disparition du vieux transformateur, qui sera suivie de travaux conséquents.

Je pensais ne pas avoir à vous réalerter sur l'intervention de l'Etat sur nos finances, mais vous avez entendu comme moi les perspectives « d'économies » qui seront de nouveau faites sur vos impôts locaux, non pas par des baisses, mais par des ponctions. A suivre !

La nouvelle Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » n'est pas encore visible sur le terrain, les élus étant depuis des mois occupés à régler les problèmes administratifs liés à la dissolution des anciennes communautés. Nous espérons des actions concrètes dès 2018.

Un grand merci à tous les bénévoles présents au forum des associations, toujours aussi dense pour proposer de multiples activités aux enfants principalement, mais aussi aux adultes.

Bon courage à tous, et un grand merci à l'équipe municipale très active, et merci aux employés très mobilisés sous la houlette de Tony Gonzalez.

Jean-Marc CHANUSSOT

**NOUVEAUX HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

MAIRIE DE GRISY-SUISNES
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES
www.grisy-suisnes.fr



Tony Gonzalez
Directeur Général
des Services



Marie Chanussot
Agent chargée
des Affaires Juridiques

CONSEIL MUNICIPAL 2 MAI 2017

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme MARTIN et Mme EMARRE, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

Mme LANGLER donne pouvoir à M. COCHET
M. RAYNARD donne pouvoir à Mme EMARRE

Absent(s) :

Mme CHAPPET, Mme ROLET, Mme FERREIRA et M. LE NEDIC

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le procès-verbal du 6 avril 2017 sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : TAUX D'INDEMNITE

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. FLEURY Bernard.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles 2121-29 et 2311-5 ;
VU la nomenclature M49 ;

CONSIDERANT le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe assainissement au 31/12/2016 ;

DECIDE de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'assainissement dans le

budget principal de la commune par le comptable assignataire ;

DECIDE d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats ;

ACCEPTER la mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence assainissement ainsi que le transfert des emprunts et des subventions transférables à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » ;

CONSERVER l'intégralité des résultats dans le budget principal de la commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir entre la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » et la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2017 : CLUB 3^{EME} AGE, GRISY AIR MODEL ET TENNIS CLUB

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

ENTENDU le rapport du groupe de travail constitué ;
CONSIDERANT que MM. CARTON et RAYNARD (pouvoir à Mme EMARRE) ne prennent part ni au débat, ni au vote ;

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des subventions à attribuer aux associations locales suivantes :

Club du 3^{eme} Age pour la section « informatique », Grisy Air Model et le Tennis Club de Grisy-Suisnes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

CLUB 3^{EME} AGE (section informatique) 450,00 €
GRISY AIR MODEL 1 600,00 €
TENNIS CLUB 1 050,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER - PARCELLE C942 (LOT B)

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération n°04/2016 en date du 2 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré de 3 parcelles sises 52 rue du Maréchal Gallieni, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 30 mars 2016 évaluant le prix du lot B à 100 000,00 € ;
VU la délibération n°40/2016 fixant le prix et les

modalités de vente du bien immobilier ;

CONSIDERANT qu'après négociation, le prix (hors frais de notaire) de vente du lot B a été défini comme suit : parcelle C942, vendue au prix de 95 700,00 € en ce compris 7 656,00 € d'honoraires d'agence, soit une somme nette revenant à la commune de 88 044,00 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente du lot B, parcelle C942, au prix fixés ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un Notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2017 : CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS) DE GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes. Le montant inscrit au compte 657362 au budget principal de 2016 s'élevait à 17 000,00 €.

M. le Maire propose aux membres présents une subvention de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTER la proposition de M. le Maire ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU SDA AD'AP

VU le Code des Transports ;
VU la loi du 11 février 2005 fixant la participation minimale des maîtres d'ouvrage à 30% à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et notamment des transports publics, notamment l'article 6 qui dispose que « l'accessibilité du service de transport est assurée par l'aménagement des points d'arrêt prioritaires compte tenu de leur fréquentation, des modalités d'exploitation, de l'organisation des réseaux de transport et des nécessités de desserte suffisante du territoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/DDT/SIDCE/011 portant approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports - agenda d'accessibilité programmée de la région Ile-de-France pour la partie départementale de Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire, dans le cadre du SDA AD'AP élaboré par le STIF, que la commune s'engage à réaliser les travaux de mise aux normes des points d'arrêt prioritaires, selon le calendrier et le financement prévisionnels annexés ; ENTENDU l'exposé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, S'ENGAGE à réaliser les travaux de mise aux normes des points d'arrêt prioritaires, selon le calendrier et le financement prévisionnels annexés ; AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent au SDA AD'AP ; SOLLICITE les subventions auprès du STIF pour la mise aux normes des points d'arrêt listés ; DONNE les pouvoirs à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 21 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL 6 JUIN 2017

Présents :

Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. GALPIN et M. RAYNARD.

Absent(s) excuse(s) :

Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN
M. LE NEDIC donne pouvoir à Mme ROLET

Absent(s) :

Mme ORIOT, Mme CHAPPET, Mme LANGLER et M. MUNOZ

M. MOREL a été nommé secrétaire

Les procès-verbaux du 6 avril et du 2 mai 2017 ont été approuvés par le Conseil Municipal.

ACQUISITION DES PARCELLES D17, D208, D275, D301, D305, D341, D343, D344, D346, D348, D356, D360, D361, D362, D656, D964, D965, D966, D1031 et D1032

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grisy-Suisnes ;

VU le courrier de Madame SAMYN Angèle née MALVAT proposant à la commune d'acquérir les parcelles cadastrées D17, D208, D275, D301, D305, D341, D343, D344, D346, D348, D356, D360, D361, D362, D656, D964, D965, D966, D1031 et D1032, d'une superficie totale de 6 896 m² ; VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale du bien du 10 novembre 2016 estimé à 15 000,00 € ;

CONSIDERANT que ces parcelles sont situées en zone N du PLU, Espaces Boisés Classés (EBC) du PLU et Espaces Naturels Sensibles (ENS) du PLU (sauf pour les parcelles D1031 et D1032) ; CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de protéger et conserver les espaces naturels ; CONSIDERANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de ces parcelles, pour éviter tout défrichement par de futurs acquéreurs ;

M. le Maire propose l'acquisition de ces parcelles au prix total de 15 000,00 € (soit environ 2,17 € du m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition des parcelles au prix de 15 000,00 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens précités ;

DÉCIDE l'acquisition des parcelles cadastrées D17, D208, D275, D301, D305, D341, D343, D344, D346, D348, D356, D360, D361, D362, D656, D964, D965, D966, D1031 et D1032, appartenant à Mme SAMYN Angèle née MALVAT, domiciliée 1 avenue Ida 92700 Colombes ;

S'ENGAGE à assurer l'entretien des terrains ; SOLLICITE du Conseil Régional une subvention, au titre du PRIF, pour l'acquisition de ces terrains ; DIT que les crédits budgétaires sont inscrits ; AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE, DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc.) avec l'appui de l'association AQUI'BRIE, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué en 2010.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telle qu'une balayeuse-désherbeuse est préconisée, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°87/2012 du 11 décembre 2012 pour la prise en compte des éco-conditions sur l'assainissement non collectif (compétence intercommunale) ;

VU la délibération n°90/2007 du 6 novembre 2007 pour la prise en compte des éco-conditions dans le cadre des compétences assainissement collectif et eau pluvial ;

CONSIDERANT le devis présenté de la société ENVIROMAT pour l'achat du désherbeur MOSQUITO HA ;

Le plan de financement prévisionnel de cette machine est le suivant :

Montant total.....	H.T.	8 835,00 €
	T.V.A. 20%	1 767,00 €
Montant total.....	T.T.C.	10 602,00 €

Le financement de cette opération (max 80% subventions) serait le suivant :

1/ Conseil Départemental 77 :	
(40% max sur 6 000 € HT)	2 400,00 €
2/ Conseil Régional IDF :	
(40% max sur 15 000 € HT)	3 534,00 €
3/ Agence de l'Eau Seine-Normandie :	
(50% max sur 15 000 € HT)	1 134,00 €
4/ Autofinancement communal :	
(20% du HT)	1 767,00 €
Montant total H.T.	8 835,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'achat de la balayeuse-désherbeuse « désherbeur MOSQUITO HA » ;

SOLLICITE la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

DÉCIDE d'inscrire au budget de la commune le montant de l'opération ;

S'ENGAGE à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations des différents financeurs, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette acquisition de matériel.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2017 de la commune, à l'unanimité, par délibération n°27/2017 en date du 06/04/2017.

L'acquisition des parcelles B511 et B513 permettant l'aménagement du centre-bourg a été budgétée au compte 2128 « agencement et aménagement de terrain » alors qu'elle devrait être affectée au compte 2115 « terrains bâtis ».

Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens D	Section I	Chapitre 21	Compte 2128	Opération Sans	Objet Erreur d'imputation budgétaire	Montant - 405 000,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens D	Section I	Chapitre 21	Compte 2115	Opération Sans	Objet Erreur d'imputation budgétaire	Montant + 405 000,00 €

Compte rendu du 6 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de procéder au vote transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE (DDEN) : PARTICIPATION 2017

La Délégation de Brie-Comte-Robert des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) a transmis une lettre en date du 12 octobre 2016 portant demande de subvention et confirmant la nomination de Mme LABARRE en tant que Déléguée Départementale sur la commune de Grisy-Suisnes.

Les DDEN sont des membres bénévoles d'une fédération reconnue d'utilité publique accomplissant des missions officielles. Ce sont des acteurs de terrain de la vie scolaire et pouvant intervenir, à la demande de la commune, sur la sécurité, l'hygiène, la fréquentation scolaire.

Il est demandé une aide financière aux communes bénéficiant de cette assistance afin de participer aux frais de fonctionnement.

M. le Maire explique que la commune verse chaque année la somme de 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND NOTE et ACCEPTE le versement du montant demandé ci-dessus ;
AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant au versement de cette subvention ;
PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2017 A L'ASSOCIATION COMMUNALE « TENNIS DE TABLE DE GRISY »

Le club de tennis de table de Grisy-Suisnes « TENNIS DE TABLE DE GRISY » a participé à un critérium national le week-end du 3 et 4 juin 2017.

Dans son courrier réceptionné le 9 mai 2017, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Mairie. La subvention demandée de 200,00 € permet de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement des joueurs lors de ce week-end sur une commune éloignée (Isneauville en Seine-Maritime).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE une participation de la Mairie pour un montant forfaitaire de 200,00 € ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention ;
PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR REGISSANT LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE, CANTINE, ETUDE ET NAP)

M. le Maire dit qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement intérieur commun à la garderie, à la cantine, à l'étude et aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) afin d'harmoniser les pratiques et d'intégrer de nouveaux services comme la possibilité de s'inscrire ou d'annuler une réservation en ligne.

M. le Maire donne lecture du nouveau règlement intérieur des activités périscolaires de Grisy-Suisnes, applicable dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
RAPPORTE les délibérations n°78/2010, n°79/2010 et n°66/2014 relatives, respectivement, au règlement intérieur de l'étude, de la garderie et de la cantine ;
APPROUVE les termes du règlement exposé ;
PRECISE que ce nouveau règlement sera applicable dès la rentrée 2017/2018.

Le règlement intérieur des activités périscolaire de la ville de Grisy-Suisnes sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DESIGNATION DES JURÉS D'ASSISES 2018

VU les dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénal ;
VU la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;
VU la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du Code de procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;
VU l'arrêté préfectoral n°2017 CAB 368 relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2018 ;

M. le Maire procède à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2018, par tirage au sort sur la liste électorale de 3 noms de personnes figurant sur celle-ci, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

M. le Maire rappelle que ne seront retenues pour la constitution de cette liste préparatoire que les personnes ayant 23 ans révolus au cours de l'année 2018.

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés d'assises dont la liste est la suivante :

Mme Dufour Sandra, née le 30/04/1983
M. Chouvel Quentin, né le 07/05/1991
Mme Ballier Andrée, née le 20/09/1928

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE du résultat du tirage au sort.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

AUTORISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX » A ADHERER AU SYNDICAT SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1425-1 du CGCT ;
Vu l'article L 5214-27 du CGCT ;
CONSIDERANT la création du syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;
CONSIDERANT l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;
CONSIDERANT que la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (CCBRC) exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'autoriser le Conseil Communautaire de la CCBRC à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du CGCT, en l'occurrence le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL 6 JUIN 2017

Présents :
Mme ORIOT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET et M. RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :
Mme GIRAULT donne pouvoir à M. CHANUSSOT
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. COCHET
M. MASSIN donne pouvoir à M. CARTON

Absent(s) :
Mme CHAPPET, Mme LANTIER, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. LE NEDIC
M. MOREL a été nommé secrétaire

Le procès-verbal du 6 juin 2017 sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RESEAUX LE LONG DE LA RD319

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM ;
CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS)

réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux le long de la RD319 ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'APS, 28 870,00 € HT (participation communale) pour le réseau basse tension et à 98 564,00 € TTC pour le réseau de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM ;

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et communications électroniques le long de la RD319 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et les éventuels avenants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 11 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2017 - 20 h 30

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme ROLET et Mme FERREIRA

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :

Mme EMARRE donne pouvoir à Mme GIRAULT
M. RAYNARD donne pouvoir à M. COCHET

Absent(s) :

Mme CHAPPET, Mme MARTIN et Mme LANGLER
M. MOREL a été nommé secrétaire

Séance ouverte à 20h30.

Les procès-verbaux des 6 et 17 juin 2017 ont été approuvés par le Conseil Municipal.

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

VU le Code électoral et notamment ses articles L. 284 à L. 293 ;

VU le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la Circulaire NOR/INTA/ INTA1717222C du 12 juin 2017 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'Arrêté n°2017 DRCL-ELEC-020 du 20 juin 2017 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT que le bureau électoral est présidé par M. le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT, et comprend en outre les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin (M. LE NEDIC et M. MASSIN) et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin (Mme FERREIRA et M. MUNOZ).

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste) ;

CONSIDERANT que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès de M. le Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

CONSIDERANT que le vote se fait sans débat au scrutin secret ;

Après avoir désigné Mme GIRAULT en qualité de secrétaire du bureau électoral,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1) Election des délégués

Détermination du quotient électoral applicable aux délégués :

14 suffrages exprimés / 5 = 2,8. Le chiffre du quotient est arrondi à l'entier supérieur, soit 3.

Attribution des mandats au quotient :

- liste « oser et agir ensemble » :

14 / 3 = 4,6 soit 5 mandats.

Il reste 0 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- liste « oser et agir ensemble » : 5 mandats.

2) Election des suppléants

Détermination du quotient électoral applicable aux suppléants :

14 suffrages exprimés / 3 = 4,6 arrondi à 5.

Attribution des mandats au quotient :

- liste « oser et agir ensemble » :

14 / 5 = 2,8 soit 3 mandats.

Il reste 0 mandat à attribuer à la plus forte moyenne.

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- liste « oser et agir ensemble » : 3 mandats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 21 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2017 - 21 h

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme ROLET, Mme LANGLER et Mme FERREIRA

M. CHANUSSOT, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :

Mme EMARRE donne pouvoir à Mme GIRAULT

M. RAYNARD donne pouvoir à M. COCHET

M. CARTON donne pouvoir à M. MOREL

Absent(s) :

Mme CHAPPET et Mme MARTIN

M. MOREL a été nommé secrétaire

DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUES DE L'YERRES »

M. le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5214-28 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35-IV et 114 ;

VU l'arrêté préfectoral DFEAD-3D-2002-99 en date du 30 septembre 2002, modifié, portant création de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°28 en date du 30 mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°88 en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 en date du 10 décembre 2016 portant création à compter du 1^{er} janvier 2017 d'une Communauté de Communes qui portera le nom de « Brie des Rivières et Châteaux » sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pampou, Saint-Méry, Sivry-Courtry, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°123 en date du 26 décembre 2016 de dessaisissement de compétences de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » (CCGY) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT que M. le Préfet a sursis à la dissolution dans l'attente d'un accord des membres sur les conditions de la liquidation et du règlement des opérations comptables ;

Compte rendu du 30 juin 2017

CONSIDERANT que la CCGY n'exerce plus les compétences qui étaient les siennes, ne perçoit plus ni recettes fiscales ni dotations de l'Etat et qu'elle conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de la liquidation ;

CONSIDERANT l'état des lieux réalisé par la CCGY concernant l'actif, le passif et les biens attachés aux compétences qu'elles exerçaient, ainsi que les dates d'entrée des communes dans la CCGY afin de déterminer une clé de répartition ;

CONSIDERANT que pour prononcer la dissolution de la CCGY les conseils municipaux des neuf communes membres et le conseil communautaire devront délibérer de manière concordante sur les conditions de liquidation de la CCGY notamment sur la répartition de ses biens, de son actif et de son passif ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer des critères de répartition concernant les biens, l'actif et le passif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des conditions suivantes des conditions suivantes de dissolution de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » (CCGY) :

ARRETE les grands principes de modalités de répartition de l'actif et du passif des budgets de la Communauté de communes des Gués de l'Yerres :

Article 1 - Sur le budget principal, les biens mis à disposition, créés ou acquis par la CCGY sont affectés, ainsi que les amortissements, à la commune de Coubert.

En conséquence :

- les comptes de la classe 2 seront affectés à la commune de Coubert.

- Les comptes 1021, 10222, 1313, 1318, 1322, 1388, 13913, 13918, 1641, 16441 et 16871 seront affectés également à la commune de Coubert. La différence sera équilibrée par le compte 1068.

- Les comptes 1068, 110,181, ainsi que l'ensemble des comptes de la classe 5 seront répartis pour le budget principal en fonction de la population de chaque commune selon l'indice INSEE (2012) en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et l'apport fiscal sur la période d'appartenance à la CCGY à savoir :

COMMUNE	Clé (%)
Coubert	17,95%
Courquetaine	0,58%
Evry-Grégy-sur-Yerres	25,18%
Grisy-Suisnes	22,61%
Limoges-Fourches	6,83%
Lissy	1,98%
Ozouer-le-Voulgis	4,50%
Soignolles-en-Brie	9,93%
Solers	10,44%
TOTAL	100%

- Les comptes de la classe 4 pour le budget principal seront affectés à la commune de Grisy-Suisnes (restes à recouvrer en recettes et restes à payer en dépenses).

- Les excédents seront répartis dans chaque commune à partir de la clé indiquée ci-dessus.

Article 2 - Pour le budget eau en régie les comptes seront répartis en fonction du linéaire de réseau comme suit :

COMMUNE	Clé (%)
Evry-Grégy-sur-Yerres	59,76%
Limoges-Fourches	21,68%
Lissy	10,76%
Ozouer-le-Voulgis	7,80%
TOTAL	100%

- Les comptes de la classe 4 seront affectés à la commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres (restes à recouvrer en recettes et restes à payer en dépenses).

- Les excédents budgétaires du budget Eau en régie seront reversés pour moitié à la CCBRC, et pour l'autre moitié aux communes (décision des communes) selon la clé ci-dessus, pour les communes faisant partie de la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC).

- Le calcul des excédents est subordonné à la prise en compte de deux opérations : le remboursement d'un emprunt de 930 000 € en capital et l'encaissement de subventions inscrites en restes à réaliser pour un montant de 524 900,22 €.

Article 3 - Pour le budget eau en affermage en fonction d'une clé mixte 50% selon le nombre d'abonnés et 50% selon le volume consommé :

COMMUNE	Clé (%)
Coubert	33,73%
Grisy-Suisnes	37,72%
Soignolles-en-Brie	17,64%
Solers	10,91%
TOTAL	100%

- Les comptes de la classe 4 seront affectés à la commune de Grisy-Suisnes (restes à recouvrer en recettes et restes à payer en dépenses).

- Les excédents budgétaires du budget Eau en affermage seront reversés pour moitié à la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (CCBRC), et pour l'autre moitié aux communes (décision des communes) selon la clé ci-dessus.

- Le calcul des excédents est subordonné à la prise en compte de deux opérations : le remboursement d'un emprunt de 1,4 M € en capital et l'encaissement de subventions inscrites en restes à réaliser pour un montant de 944 491,02 €.

Article 4 - La moitié des excédents des budgets eau régies et eau en affermage est transférée à la CCBRC avec l'objectif de couvrir l'auto-financement des travaux de Ozouer-le-Voulgis, suite au projet d'interconnexion.

Article 5 - Pour le budget SPANC :

ce budget concerne huit des neuf communes de la CCGY (Ozouer-le-Voulgis étant membre pour cette compétence du syndicat SMICBANC). Il a la particularité de n'avoir aucun actif hormis certaines créances et dettes et autre subvention. Il présente par ailleurs un excédent de clôture du budget 2017. Il est proposé de transférer globalement l'ensemble de l'actif et du passif, ainsi que les excédents directement à la CCBRC.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses article L.153.36 à 40 ;

VU l'arrêté du maire en date du 12 octobre 2016 engageant la procédure de modification ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2016 justifiant l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU de Villemain et de Gallieni au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ;

VU le courrier du préfet sous couvert de la DDT en date du 8 février 2017, faisant connaître ses observations sur la procédure de modification ;

VU les réunions du 17 mars et du 20 avril 2017 avec les représentants de la DDT ayant permis de conclure à la possibilité de poursuivre la procédure ;

VU l'arrêté municipal en date du 6 mars 2017 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du PLU ;

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 14 juin 2017 constatant le respect des procédures d'enquête publique.

VU l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2017 de la commune, à l'unanimité, par délibération n°27/2017 en date du 06/04/2017.

La redevance annuelle pour l'utilisation et la mise à jour des logiciels administratifs de Mairie demeurerait en attente de chiffrage pour l'année 2017. Le devis étant réceptionné, les besoins financiers sont désormais connus.

Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	Sans	Logiciel administratif JVS 2017	- 6 000,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	2051	Sans	Logiciel administratif JVS 2017	+ 6 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2017 de la commune, à l'unanimité, par délibération n°27/2017 en date du 06/04/2017.

Lors de la saisie des restes à réaliser 2016, une erreur matérielle d'écriture a entaché l'équilibre budgétaire des montants en report sur l'année budgétaire 2017. Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	615231	Sans	Erreur matérielle RAR2016	+ 0,90 €
COMPTES DE RECETTES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	77	7788	Sans	Erreur matérielle RAR2016	+ 0,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote transferts de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2017 ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2017 A L'ASSOCIATION COMMUNALE « UNION MUSICALE »

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
ENTENDU le rapport du groupe de travail constitué ;

CONSIDERANT que MM. CARTON et RAYNARD ne prennent part ni au débat, ni au vote ;
Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer à l'association communale « Union Musicale de Grisy-Suisnes » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la subvention à 700,00 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REGIE DE RECETTES « ESPACE JEUNES » : AVENANT N°1 - MODIFICATION DES ENCAISSEMENTS AUTORISES

VU le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
VU la délibération n°2014/49 autorisant M. le Maire à créer les régies ;
VU la délibération n°23/2016 instituant la régie de recette « Espace Jeunes » ;
VU l'avis conforme de M. le Trésorier Principal de Melun Val de Seine en date du 22/06/2017 ;
CONSIDERANT la décision de faire encaisser de nouvelles recettes de fonctionnement sur cette structure ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les encaissements de la régie « ESPACE JEUNES ».

La modification reprend les encaissements déjà autorisés et vient en ajouter de nouveaux comme suit :

- 1^{er} : encaissement de « adhésions périodiques » ;
- 2^{ème} : encaissement de « dons » ;
- 3^{ème} : encaissement de « vente de produits issus d'activités de l'espace jeunes » ;
- 4^{ème} : encaissement de « participation des adhérents à des manifestations ou activités » ;
- 5^{ème} : encaissement de « entrées payantes des adhérents pour les sorties organisées par l'Espace Jeunes » ;
- 6^{ème} : encaissement de « participation des adhérents aux frais divers engagés lors d'une sortie organisée ».

Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1^{er} : espèces ;

• 2^{ème} : chèques.

Elles seront perçues contre remise à l'usager d'une quittance.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

M. le Maire et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) TARIFICATION DES SUPPORTS PUBLICITAIRES

VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) ;

VU les articles L. 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les articles R. 2333-10 et suivants du CGCT ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°15/2008 en date du 04/03/2008 instaurant la TLPE ;

CONSIDERANT que les communes peuvent instituer la taxe par une délibération d'institution adoptée avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition ;
CONSIDERANT que la taxe s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de trois catégories :

1. les dispositifs publicitaires : tout support susceptible de contenir une publicité ;
2. les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou situé sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce ;
3. les pré-enseignes : toute inscription, forme ou

Compte rendu du 30 juin 2017

image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité, y compris les pré-enseignes dérogatoires respectant l'environnement.

CONSIDERANT que sont exonérés de plein droit les dispositifs suivants :

1. publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
2. supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'État ;
3. supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
4. supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés

sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;

5. supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré ;

6. sauf délibération contraire de la collectivité, les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contigüe sur un immeuble est inférieure ou égale à 7 m².

CONSIDERANT que la taxe est payable, sur la base d'un titre de recette établi au vu de la

déclaration de l'exploitant du support publicitaire, à la collectivité. La déclaration annuelle doit être effectuée avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition pour les supports existant au 1^{er} janvier. L'installation ou la suppression d'un support publicitaire après le 1^{er} janvier fait l'objet d'une déclaration dans les deux mois.

A défaut de transmission de déclaration par l'exploitant, la collectivité peut procéder à une taxation d'office.

Le recouvrement de la taxe est opéré à compter du 1^{er} septembre de l'année d'imposition.

TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2018 (article L.2333-9 du CGCT).

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	15,50 €	31,00 €

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	46,50 €	93,00 €

Pour les enseignes :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 12 m ²	12 m ² < superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	15,50 €	31,00 €	62,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer sur le territoire communale la taxe locale sur la publicité extérieure comme ci-dessus ;

FIXE les tarifs de la TLPE comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h30.

NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ : LES CHANGEMENTS QUI VOUS CONCERNENT

ACCUEIL DE LOISIRS

La gestion du centre de loisirs de Coubert a été transférée à la nouvelle communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire constitué des représentants élus des 31 communes est maintenant le seul décideur de la politique d'accueil de vos enfants ainsi que de la politique tarifaire.

Ces centres de loisirs, anciennement gérés par les anciennes intercommunalités, doivent maintenant coordonner et homogénéiser leur mode de fonctionnement selon les nouvelles règles votées en conseil communautaire. Ceci a comme première conséquence pour le centre dont nous dépendons une augmentation des tarifs. Une étude est actuellement en cours pour minimiser l'impact financier pour les familles.

Coubert - Lieu du site : Service Enfance-Loisirs
2, rue Jean Jaurès 77170 Coubert
Tél. 01 64 16 06 33
Courriel : ccgy@ufcv.fr
Accueil public : sur rendez-vous

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire a délibéré le 11 juillet 2017 pour rendre obligatoire les contrôles de conformité de l'assainissement collectif dans le cadre des ventes de biens immobiliers.

Ce diagnostic permet de tenir informé le futur acquéreur des éventuels travaux nécessaires pour être conforme à la réglementation d'assainissement en vigueur.

Afin de ne pas créer de situation de monopole, il est rappelé que tout diagnostiqueur assuré pour ce type de prestations réalisées pour le compte des particuliers peut intervenir pour effectuer le diagnostic d'assainissement.

Le rapport de ce diagnostic doit être transmis à la CC Brie des Rivières et Châteaux, qui délivre au propriétaire ou à ses ayant-droits l'attestation de conformité ou de non-conformité pour la vente. L'attestation sera délivrée pour quatre mois (permettant de couvrir largement le délai entre la promesse de vente et l'acte de vente) et pourra être renouvelée sur demande à l'issue de ce délai.

Pour être exploité, le rapport du diagnostiqueur doit comprendre a minima les informations suivantes :

- une liste des installations contrôlées (et leur nombre) : évier, lavabo, douche, toilettes, gouttières, siphon de sol, grille, accodrain, etc...
- un schéma de principe des évacuations : un plan schématique avec les écoulements de chaque installation contrôlée. Le nom de la rue où se déversent les eaux (usées / pluviales) devra aussi être noté avec la mention domaine public / domaine privé et le type de réseau(x) présent(s) dans la rue. Le schéma doit aussi comporter une légende.
- spécifier la présence ou l'absence d'un clapet anti-reflux et sa nécessité : ceci concerne les évacuations situées en dessous du niveau de la chaussée.
- renseigner s'il y a une présence de fosse ou de bac de rétention.
- préciser la présence ou l'absence de boîtes de branchements et leur localisation en domaine privé ou public.
- tout renseignement utile pour la compréhension du dossier.

Il est rappelé que le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes de biens immobiliers est encadré par une réglementation spécifique. Le rapport est transmis par le diagnostiqueur à la CC Brie des Rivières et Châteaux, qui rédige un courrier d'accompagnement spécifique rappelant les obligations réglementaires en la matière.

Pour les deux compétences citées ci-dessus merci de vous adresser à :

Communauté de Communes Vallées et Châteaux
1, rue des Petits Champs 77820 Le Châtelet en Brie

Tél : 01 60 66 67 10 - Fax : 01 60 66 67 16
Email : valleesetchateaux@ccvc77.fr



Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



En cours
de recrutement

NEWSLETTER !



Afin d'être averti des manifestations, des évènements et d'autres informations générales et collectives sur la vie communale, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet de la commune (<http://www.grisy-suisnes.fr/>) sur lequel vous pourrez communiquer vos coordonnées (adresse e-mail) dans le but d'être destinataire des envois.

Il n'y aura ni publicités ni informations à caractère commercial.

Pour faciliter l'accès à l'information et simplifier vos démarches, la Marie de Grisy-Suisnes tient à jour son site internet consultable à l'adresse : <http://www.grisy-suisnes.fr/>

Convivial, moderne, fonctionnel, intuitif, le site s'adapte à tous vos supports : smartphone, tablette ou PC !



LE SALON

Conseil en Image - Rencontre

U. V. A.



MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

NOS ENVELOPPES CADEAUX sur tous nos services à partir de 25 €

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être



CARINE

Coiffeuse
Coach rencontre



CAROLINE

Coiffeuse



ANAÏS

Apprentie Coiffeuse



JESSY

Styliste - Coach séduction
(conseil en image)



NATHALIE

Esthéticienne



ALEXANDRA

Dermographe



JOHANNA

Styliste onguilaire



LINDA

Thérapeute énergétique

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi



Suivez toute notre actu. sur Facebook Le Salon Grisy-Suisnes

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62




Tony GONZALEZ
Directeur Général
des Services



Marie CHANUSSOT
Référénte du Service
Administratif
Finances
Affaires Juridique

Service administratif



Anne-Marie AMARAL
Urbanisme
Environnement



Laëtitia FAVRE
Urbanisme
Comptabilité



Céline LOPES
Accueil - Etat civil
Cimetière
Scolaire

**RECRUTEMENT
EN COURS**
C.C.A.S.
Élections
Communication
Associations



Jean-Philippe CADET
Réfèrent des Services
Technique et Hygiène

Service technique et hygiène



Cyril RAGOT
Service Technique



Jean-Claude VINCENT
Service Technique



Pascal BENETON
Service Technique



Richard LECOINTRE
Service Technique



Stéphane BRUZZI
Service Technique



Catherine PRUVOT
Service hygiène



Fatia ROBIC
Service hygiène



Sylvie GUYOT
Service hygiène



Charline VIAUD
Responsable
de l'Espace Jeunes

Service Espace Jeunes



Nicolas THAO
Animateur



Marie-France BLANPAIN
Référénte du Service

Service périscolaire



Isabelle MONSALVARGA
Restauration scolaire



Liliane LEWIN
Restauration scolaire



Julie BLANPAIN
A.T.S.E.M.



Michèle GUERRIN
A.T.S.E.M.



Fatima DIAS RIBEIRO
A.T.S.E.M.



Muriel Girault
Adjointe chargée
des finances



Marie Chanussot
Agent
chargée des finances



Laetitia Favre
Agent
Comptable

UNE REORGANISATION FINANCIEREMENT NECESSAIRE

Devant la réduction de nos recettes (baisse des dotations de l'Etat, suppression partielle de la taxe d'habitation à venir.....), nous n'avons pas d'autres choix que de diminuer significativement nos dépenses. Les compétences des communes et donc les charges contraintes restant identiques, l'exercice est difficile.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en trois grandes catégories :

1) Les charges à caractère général et de gestion courante

C'est sur ce poste que nous avons dans un premier temps travaillé en réduisant et contrôlant strictement les dépenses.

Nous devons cependant faire fonctionner notre commune et les services que vous êtes en droit d'attendre. Réduire davantage ces charges à caractère général ou les charges de gestion courante reviendrait maintenant à réduire des postes comme l'entretien des routes, des espaces verts et bâtiments, les services périscolaires et scolaires, les subventions aux associations et à notre service d'action sociale pour ne citer qu'eux. Ceci n'est pas le choix de votre équipe municipale.

2) Intérêt de la dette

Le faible endettement de la commune génère des charges financières très basses qui ne représentent que 3 % des charges de fonctionnement.

3) Frais de personnel

La maîtrise de cette dépense est fondamentale si l'on veut augmenter notre marge de manœuvre, à savoir l'autofinancement et par voie de conséquence les dépenses d'investissement.

Ce poste de dépenses est le seul poste que nous pouvons encore réduire.

Notre objectif est non seulement de stopper la progression de la masse salariale, mais également de réviser toute l'organisation et la répartition du travail, afin d'optimiser au mieux nos ressources. Une étude interne et un plan d'action nous ont permis d'aboutir à l'organigramme présenté page 12. Il permet de diminuer la charge salariale prévue en 2018 de 16 % par rapport à 2017 (voir schéma ci-dessous) soit une économie de 123 500 € en une seule année.

Un effort substantiel sera donc demandé à tout le personnel.

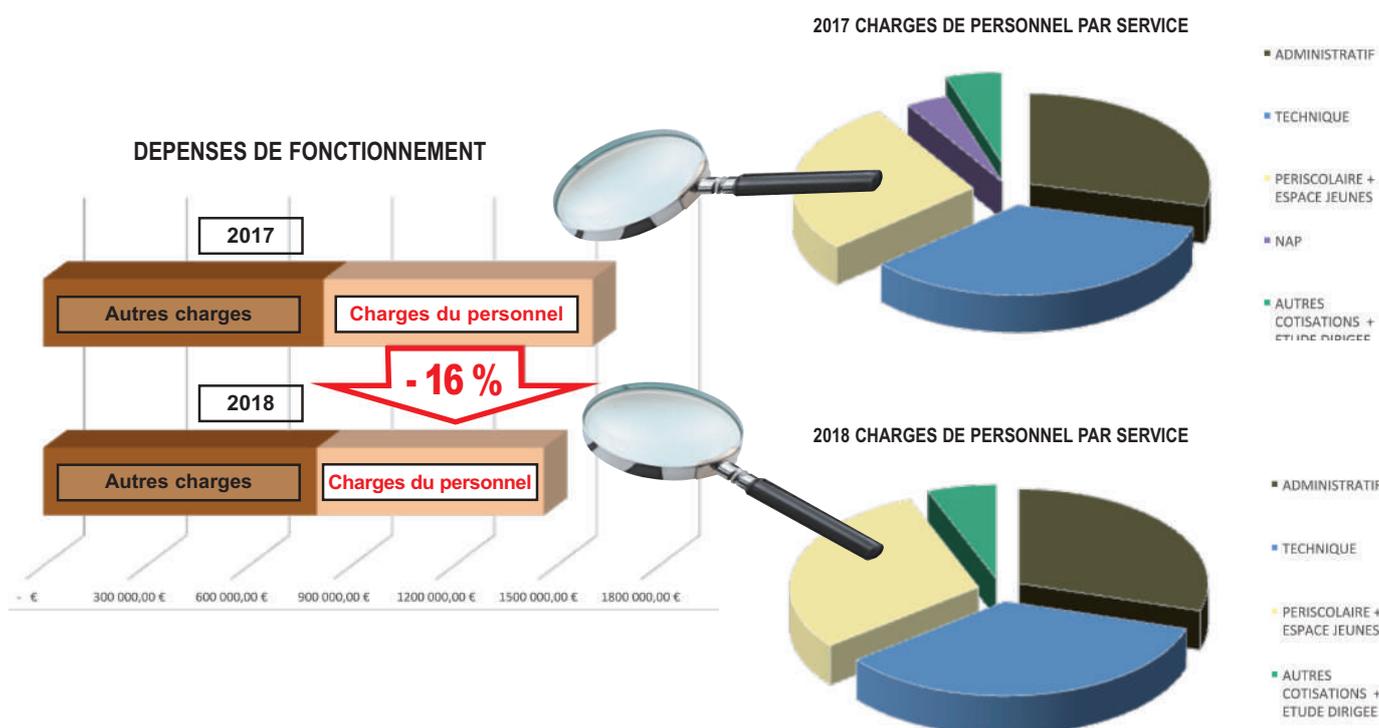
Vous pouvez également voir sur le schéma ci-dessous que tous les services seront impactés dans une même proportion :

- administration : réduction de 14 %

- équipe technique : réduction de 15 %

- périscolaire : réduction de 20 %. Le choix des parents d'élèves et de l'équipe enseignante de mettre fin à la semaine de 5 jours et donc d'arrêter les nouvelles activités périscolaires (NAP) permet une réduction plus importante de la masse salariale dans ce secteur. Il reste cependant un effort d'environ 10% si nous ne tenons pas compte des NAP.

Nous remercions le personnel municipal qui a accepté cette nouvelle réorganisation et cette nouvelle répartition du travail.





Ambulance - VSL
MUSITELLI
01 64 05 97 72

**Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
 avec le sérieux et l'expérience**



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports
Voyages

*Transport public routier
 de personnes*



**3, route de Mandres
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Tél. : 01 64 05 96 35
 Fax : 01 64 05 98 50**



Rayon "Point Chaud"

-  Parking
-  Essence 24h/24h
-  Distributeur automatique de billets
-  Photocopieur
-  Développement photo
-  Photos d' identité



**25, rue Pasteur
 77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
 Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
 et le dimanche de 9h à 12h30**



Jean-Marc Chaussois
Le Maire



Laetitia Favre
Agent chargée
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 17 00013	Mr VIZCAINO Jérôme	5 Rue Eugène Brisson	Edification d'une clôture	19/04/17
077 217 17 00014	Mr FERREIRAALVES Christopher et Mme MOUREAUX Dorothée	2 Route de Meillant	Edification d'une clôture	24/07/17
077 217 17 00015	Mr BONTEMPS Laurent	36 Rue du Maréchal Galliéni	Edification d'une clôture + Réalisation d'une charpente en 2 pentes 30% sr garage existant avec tuiles identiques à la maison, pose d'une porte de garage gris anthracite, ravalement du garage ton pierre	28/04/17
077 217 17 00016	Mr GUIBERT Armand	3 Bis Rue du Maréchal Galliéni	Création d'un abri de jardin	10/05/17
077 217 17 00017	Mr FLENNER Stéphane	33 Rue Sadi Carnot	Aménagement du grenier	10/05/17
077 217 17 00018	SAS ACF INVEST	11 Rue Valoise	Agrandissement de 14.43 m ² sur terrasse avec 2 fenêtres dont 1 coulissante couleur gris anthracite toiture bac aspect zinc	11/05/17
077 217 17 00019	Mr GAVAUD Bruno	15 Rue de la Libération	Edification d'une clôture	26/06/17
077 217 17 00020	Mr PIETRI Clément	6 Ruelle de Cherelle	Autre division foncière	19/06/17
077 217 17 00022	Mr TRIN Yann	5 Rue Ulrich Brunner	Création d'un abri de jardin	19/06/17
077 217 17 00023	Mr BUCHOU Laurent	2 Rue Rose Vilin	Pose d'une pergola non adossée à la maison et située sur la terrasse	19/06/17
077 217 17 00024	Mme BARANI Sylvie	19 Rue des Vignes	Edification d'une clôture + Création de 3 fenêtres de toit	10/07/17
077 217 17 00026	Mr PIGEON Stéphane	13 Rue Sadi Carnot	Edification d'une clôture	10/07/17
077 217 17 00028	Mr BREUIL Nicolas	2 Rue Georges Boucreux	Création d'un abri de jardin	10/07/17
077 217 17 00029	Mr MASSIN René	47 Rue de la Libération	Autre division foncière	24/07/17
077 217 17 00030	Mr JESSIONESSE Alain	1 Chemin de la Justice	Edification d'une clôture	24/07/17
077 217 17 00031	Mme KOWALSKI Veronique	35 Rue de la Libération	Ravalement de la façade avant	26/07/17
077 217 17 00032	AEC	31 Rue des Vignes	Installation de 20 panneaux photovoltaïques	26/07/17
077 217 17 00035	Mairie de Grisy-Suisnes	13 Rue Madame Hégot	Extension : Création d'une réserve	26/07/17

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	DATE DÉPÔT	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	ACCORDÉ
PC1-77217-17-00007	Madame KLONOWSKI Virginie 7, allée des Champs 94520 Périgny	24/03/2017	ZR0051 rue Valoise superficie: 830 m ²	Maison individuelle	24/05/2017
PC1-77217-17-00009	Monsieur SCI EGMA HAMMICHE 3 BIS ROUTE DEPARTEMENTALE 77173 CHEVRY COSSIGNY	04/04/2017	B 943 2, rue des Bois superficie: 632 m ²	Maison individuelle + appartements	27/06/2017
PC1-77217-17-00010	Monsieur KHELFAOUI Nordine 13, allée du Val de Marne 99330 Neuilly-sur-Marne	05/04/2017	B 1736 Avenue du Mal Joffre superficie: 624 m ²	Maison individuelle	02/06/2017
PC1-77217-17-00012	Monsieur GALINIE Reynold 31, avenue Joffre 77166 Grisy-Suisnes	07/04/2017	B0979 31 Ave du Mal Joffre 1014 m ²	Carport	02/05/2017
PC1-77217-17-00013	Monsieur CAYOUN Jérémy 124, rue du Lys 77150 Lésigny	19/04/2017	D0941 3, rue Robert Miton superficie: 477 m ²	Maison individuelle	23/05/2017
PC1-77217-17-00014	Monsieur SHOKHAYKHA Mohamed 42, rue de Stalingrad 93100 Montreuil-sous-Bois	29/04/2017	C 942 52, rue du Mal Gallieni 523 m ²	Maison individuelle	13/06/2017
PC1-77217-17-00015	Monsieur BAMOK Dahmane 6, allée Louis Breguet 94310 ORLY	12/05/2017	B 1739 5, Chemin de l'Ormeau 650 m ²	Maison individuelle	20/06/2017
PC - 077 217 00017	M. SARRASIN Christophe avenue des Tilleuls 77166 Grisy-Suisnes	7, 27/06/2017	B 1022 7, avenue des Tilleuls 770 m ²	Véranda	18/07/2017
PC - 077 217 00019	M. DELELIS 40, rue de la Libération 77166 Grisy-Suisnes	30/06/2017	B 1464 40, rue de la Libération 1099 m ²	Aménagement des combles	11/01/2017



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Céline Lopes
Agent chargée
du scolaire

Activités périscolaires NAP

Initiée par le Ministre de l'Éducation Nationale de l'époque, M. Peillon, dans le cadre de la préparation de la loi sur la « refondation de l'école », la réforme des rythmes scolaires désignait un ensemble de mesures visant à définir une nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire. C'est ainsi qu'après la publication du Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires a été appliquée dès la rentrée 2013-2014 par les communes volontaires, puis par toutes les autres communes à partir de la rentrée 2014-2015.



A Grisy-Suisnes, la mise en œuvre de cette réforme a généré un travail conséquent au travers de la mise en place de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : la remise à plat de l'ensemble des plannings des agents municipaux, la mise en place d'un service de transport scolaire et de restauration pour les demi-pensionnaires le mercredi, le recrutement d'un référent NAP et de plusieurs animateurs, l'achat de matériels adaptés, la recherche de subventions pour amoindrir le coût de la réforme, l'élaboration d'un véritable projet éducatif territorial, la mise en place d'un règlement intérieur avec des règles précises de fonctionnement (modalités d'inscription, choix des activités, définition de règles de sécurité, etc...).

Si bien que les NAP à Grisy-Suisnes, c'était sur l'année scolaire 2016/2017 :

- Trois heures d'activités hebdomadaires ;
- Cent cinquante enfants en moyenne sur l'année ;
- Une dizaine d'animateurs répartis sur les deux écoles ;
- Des activités variées et de qualité : yoga, chant, percussions, karaté, théâtre, écriture, etc... ;
- Un spectacle de fin d'année réussi comme l'ont démontré l'engouement des enfants lors de la représentation et le nombre des parents venus y assister.

Fort de ce succès, la commune a travaillé pendant plusieurs mois en vue de préparer la saison 2017-2018. Malgré les départs annoncés du référent NAP et de quelques animateurs, de nouveaux intervenants ont été recrutés, des engagements ont été pris et des contrats ont été signés. En parallèle du renouvellement de l'équipe d'animation, un nouveau règlement des activités périscolaires a été élaboré afin de parfaire l'existant.

Suite à la publication, par le nouveau Gouvernement, du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les représentants de parents d'élèves ont réalisé une enquête auprès des familles grisysoliennes. Aussi, cette enquête a montré que 80 % des parents souhaitaient un retour à la semaine de quatre jours (94 % de participation en maternelle et 90 % en élémentaire).

Compte-tenu de ces résultats, le conseil d'école extraordinaire réuni le 4 juillet dernier a voté en faveur du retour à la semaine de quatre jours. Après s'être abstenue de participer à ce vote, la commune a finalement décidé de suivre l'avis favorable des enseignants et des représentants des parents d'élèves.

Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a validé ce changement d'horaires le 13 juillet 2017 avec pour résultante un arrêt des NAP, et donc l'obligation pour la commune de mettre un terme à tout le travail engagé depuis trois ans.



Les horaires rentrant en application dès la rentrée scolaire 2017/2018 sont :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Pour le reste, tous les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant n'ayant pas réussi à s'accorder sur les vertus de la réforme « Peillon », chacun reste libre de se faire sa propre opinion sur le sujet.

Maternelle

*Coucou,
c'est nous les abeilles
de « La Ruche » !*

De retour après un temps de repos, mais que de changements : nouvelle circonscription (Ozoir-la-Ferrière) et Martine, notre ATSEM est partie en retraite... Sniff...

Mais nous allons continuer à butiner et cette année, ce sera autour du corps. Le corps en mouvement, les cinq sens, le corps dans l'art, la main, les émotions, le squelette, l'hygiène corporelle, la taille,...

Petit retour en arrière...

La fin d'année fut riche encore une fois en événements : rencontre sportive, kermesse, sécurité routière, anniversaires de juin/juillet/août, ainsi que la sortie de fin d'année et le départ à la retraite de Martine.

Départ de Martine :

*les enfants lui ont fait la surprise !
Chanson, danses, petit cadeau, bisous. Une page se tourne à La Ruche...*



LA FERME A L'ECOLE



Ce ne sont pas nos petits fermiers ou petites fermières qui sont partis à la ferme mais la ferme qui est venue à l'école !! Spectacle, caresses aux animaux, traite de Chaussette la chèvre, biberon au chevreau et au cochon, ... que de souvenirs avec la ferme de Tiligolo.



**L'école maternelle « La Ruche »
vous souhaite une très bonne rentrée !!
A bientôt...**



Muriel Girault
Adjointe chargée
de l'Espace Jeunes



Charline VIAUD
Référente de
l'Espace Jeunes



ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes
a ré-ouvert ses portes depuis
le mercredi 6 septembre

Vous résidez dans la commune de Grisy-Suisnes,
vous avez entre 11 et 15 ans ou vous êtes scolarisés au collège.

VENEZ NOUS REJOINDRE
Charline et Nicolas vous attendent avec impatience

Nouveaux horaires d'ouverture pour l'année septembre 2017/septembre 2018

- Périodes scolaires : mercredi 14 h-18 h - samedi 15 h-19 h
- Vacances scolaires (6 semaines/an, semaines à préciser) :
lundi au jeudi de 14 h à 18 h - vendredi de 11 h à 17 h.

Pour plus d'information sur l'Espace jeunes :
<http://www.grisy-suisnes.fr/education-enfance-et-jeunesse/les-structures-periscolaires>

DERNIERES MINUTES... DERNIERES MINUTES... DERNIERES MINUTES...

Pour les CM1 CM2 !

Devant le succès de la première année d'ouverture,
notre équipe municipale a décidé d'ouvrir l'Espace Jeunes
aux 9 - 11 ans (CM1-CM2) sur de nouveaux créneaux horaires.

Les enfants scolarisés sur la commune recevront des informations complémentaires via leur carnet de correspondance.
Pour ceux n'étant pas scolarisés à Grisy-Suisnes vous pouvez contacter les animateurs sur leur adresse mail ou venir vous renseigner à l'Espace Jeunes ou à la mairie.

E-mail : charline.viaud@grisy-suisnes.fr
nicolas.thao@grisy-suisnes.fr

Bâtiments Travaux



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Remplacement des bancs
sur les courts de tennis



Mise en place de films anti UV miroir sans tain
à l'école élémentaire sur les façades donnant côté rue. (plan vigipirate)

Peinture
du banc extérieur
de la cours
de l'école maternelle



Réfection des peintures de la salle de motricité
à l'école maternelle

Réfection des peintures des classes,
des couloirs et des sanitaires
du bloc des classes CM1, CM2 et CE2



Mise en place
de poubelles ludiques
dans les cours
des écoles



Tableau numérique



Mise en place de la faïence
dans les sanitaires extérieurs de
l'école élémentaire



Réfection des murs en plaque de plâtre et de la peinture de l'ensemble de l'ancienne bibliothèque

Voirie



Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Fleurissement de la place de la Mairie



Mise en place d'Arthur et Zoe afin de faire ralentir les véhicules au niveau des sorties des écoles





GRISY ELECTRICITE
06 65 41 12 40

Particuliers , Entreprises , Commerces
Tous travaux : neuf et rénovation
Alarme , Domotique , Interphone , Portail
Video surveillance, Détection incendie
Mise aux normes , Installation électrique
Dépannage

Devis Gratuit

Détecteurs de fumée : pensez-y !

Loi Morange et Meslot :
Chaque logement français devra être équipé d'au moins
un détecteur de fumée, au plus tard, le 8 mars 2015.

Email : contact@grisy-electricite.fr
Web : www.grisy-electricite.fr



Remplacement
des bancs en bois
place de la mairie



Rabaissement
des bordures
et réfection des enrobés
à l'entrée de la résidence
du parc



Réfection chaussée CD35
côté rue Valoise et rue Arthur Chaussey



Réfection du CD35
de la rue
du Maréchal Joffre
et la rue Valoise



Gisèle Rolet
Elue en charge de
l'environnement



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme
et de l'environnement

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les **déchets biodégradables de jardins** et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme **déchets ménagers et assimilés**.



Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Ainsi, en vertu des dispositions de l'article 84 du **règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne**, il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse ;
- les feuilles mortes ;
- les résidus d'élagage ;
- les résidus de taille de haies et arbustes ;
- les résidus de débroussaillage ;
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte collective organisée par la commune, les mardis matin avec les ordures ménagères (5 sacs de 100 litres remplis au 3/4, pas de fagot)
Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place ou par valorisation directe. **Ils ne doivent pas les brûler.**

La déchetterie n'accepte pas les entreprises.

A noter :

Les déchets verts agricoles ne sont pas, en tant que tels, concernés par le règlement sanitaire départemental, mais sont cadrés au niveau national par la conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires.

(articles D615-47 et D681-5 du code rural et de la pêche maritime).

Pourquoi cette interdiction ?

Outre les nuisances pour les voisins : odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de **départ de feu dans le jardin**.

Les services de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Sanction

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**

(article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal)

Le maire est en charge de la bonne application de ce règlement sanitaire départemental sur le territoire de la commune.





Christophe Raynard
Elu chargé
des associations



En cours
de recrutement

LE STRETCHING POSTURAL® LE BIEN ÊTRE AUTREMENT !



Nous vous proposons une méthode
à base d'étirements
et de contractions musculaires.

Chaque exercice, progressivement et lentement construit, vous fera découvrir votre musculature profonde (posturale), prendre conscience à la fois de vos souplesses ou de vos raideurs articulaires, et apportera un mieux-être de votre corps. Les stretches toniques régulent les tensions physiques et les stretches lourds les tensions psychiques.

Une petite respiration fait progresser vos postures et une grande respiration à la fin d'un stretch, permet la recharge en énergie.

Vous ferez des progrès par rapport à vous-même.

Venez nous rejoindre le mercredi soir
à 18 h ou à 19 h à la salle Chapuy de Cordon.

Un essai gratuit.
Inscription possible toute l'année.

Enseignante Marie-Hélène : 06 61 57 57 73

Bienvenue à tous nos adhérents et à ceux désirant encore nous rejoindre c'est toujours possible :

• POUR NOUS REJOINDRE

ENTRAINEMENTS et RENCONTRES
LE MERCREDI à partir de 20 h 30
au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des bois
Tél. 06 44 94 31 30
karine.hubert@club-internet.fr



Cette année notre équipe loisir a défendu les couleurs de Grisy en évoluant en milieu de tableau, bonne année malgré quelques blessés.

La section loisir accueille tous ceux qui désirent faire une activité sportive aussi bien pour se détendre, s'amuser et s'entretenir, adultes et jeunes, filles ou garçons, en couple, en famille, ou seul, vous êtes les bienvenus, sans contrainte. Vous avez aimé jouer sur la plage cet été venez continuer à vous amuser, dans le même esprit pendant l'hiver au chaud. Le mercredi soir à partir de 20 h 30.

Venez avec vos baskets propres qui ne serviront que pour le gymnase, afin de préserver le sol, et votre tenue de sport pour faire un essai gratuit quand vous voulez.

A bientôt.

SELF DEFENSE KRAV MAGA

ACADEMIE 77

Vous invite à

2 SESSIONS DECOUVERTE

LE MERCREDI A PARTIR DU 13 SEPTEMBRE 2017
A 19 H 30 AU DOJO
RUE DES BOIS A GRISY DERRIERE LE GYMNASSE

Merci de vous munir d'un survêtement, d'un tee-shirt et d'une bouteille d'eau

Pour tout renseignement, merci d'envoyer un mail à :
munfabkrav@gmail.com

JE BOUGE

TU BOUGES

NOUS BOUGEONS

Avec GRISY GYM.... !!!!!

Enfin la rentrée !!!! Bonnes résolutions... se mettre au sport !!
Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Chacune de nous peut en convenir, le rythme est soutenu, les cours sont variés : renforcements musculaires, abdos, fessiers, etc...
Toujours dans la bonne humeur avec notre prof Eric !

Nous vous donnons rendez vous les lundis et jeudis
de 19 h à 20 h au dojo pour un cours par semaine ou deux.

Reprise des cours le lundi 18 septembre 2017-19 h
dans le dojo (derrière le gymnase) la première semaine est à l'essai.
Nous serons heureuses de vous faire partager cette activité.

Pour tous renseignements contactez nous :
Martine au 06.73.15.10.40 ou Claudie au 06.78.32.16.75

Sportivement, Le Bureau Grisy Gym



Enfin la reprise !



La ville de Grisy Suisnes propose pour la saison 2017/18 de poursuivre l'activité handball au sein de sa commune.

Horaires : - moins de 11 ans: tous les vendredis de 17 h à 18 h 30
- moins de 13 ans: tous les vendredis de 18 h 30 à 20 h

Prix : 80 euros tout compris pour la saison sportive.
Encadrement par Moniteur et Professeur diplômés.

Contact : Patrice BURNEL Président, au 06 82 26 67 56
ou par mail : pijj.burnel@wanadoo.fr



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

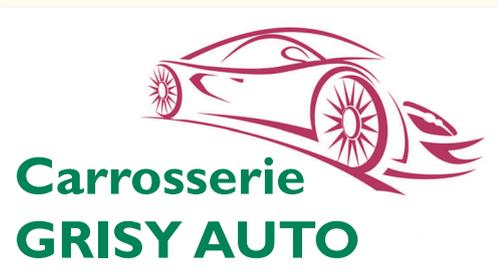
OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

Carrosserie - Peinture - Entretien



AUTO - MOTO

TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES

TÉL. : 06 76 35 77 96

**AVIS DE VALEUR
DE VOTRE BIEN OFFERT**

**1er réseau français
de mandataires en immobilier**

VOUS VENDEZ, VOUS ACHETEZ

**Concrétisons ensemble
votre projet immobilier**

i@d
iadfrance.fr

Sandrine DURAND
06 40 95 19 98

- Réseau de proximité
- Honoraires adaptés
- Diffusion sur près de 200 sites
- Recherches personnalisées

RSAC MELLUN n°0640951998 - RCP Verlingue n° 02596690703 - VISA IBD N°983

CLUB DU 3^{ÈME} AGE

Le Club du 3^{ème} Âge, pour l'année 2017, compte 122 adhérents, répartis sur trois sections.

Le Club continue ses activités, à savoir réunion chaque mercredi après-midi (25 à 35 participants) de 14 heures à 18 heures dans la salle Françoise Courboin. Toujours les mêmes activités : belote, tarot, scrabble, rami, triominos, avec à 16 heures un goûter offert par le club.

Chaque année, plusieurs sorties sont organisées : voyages, spectacles et repas de fin d'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre, venez nous rendre visite au club.

L'adhésion au club est de 20 €uros pour l'année, qui permet de participer aux activités.

Le mercredi, une participation d'un €uro est demandée pour le goûter.

GYM DOUCE

La section gym douce, avec 30 membres actifs, se réunit les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle du dojo derrière le gymnase.

La reprise des cours a lieu le lundi 12 septembre 2017.

Le coût pour la gym douce est de 170 €uros pour l'année, payable en trois chèques à l'inscription.



CLUB INFORMATIQUE

Cette année, la section informatique est repartie, avec 15 personnes. Les cours sont dispensés par un professionnel de l'informatique, rémunéré à chaque séance.

Nous espérons nous retrouver encore plus nombreux à la rentrée de septembre.

Le tarif pour l'inscription au club informatique est de 40 €uros pour la période septembre / décembre, soit huit cours payables à l'inscription.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Rose DONATI : 01 64 05 91 61 - Babette HATTU : 06 03 41 61 94

Président du Club : André LEMAITRE : 06 78 82 61 89

LE PETIT THEATRE DE GRISY



Amis Grisyssoliens,

Après une période de vacances, votre troupe de théâtre préférée a repris les répétitions, en grande forme.

Pour la fin de l'année, nous allons pouvoir vous proposer deux pièces.

Une pièce d'Agatha Christie :

"Les 10 petits nègres"

Intrigue policière dans le plus pur style de l'auteure.



et une pièce de Josiane Balasko:

"Un Grand cri d'amour"

comédie relatant les soucis d'un metteur en scène avec des comédiens complètement farfelus.

Les premières représentations seront données dans le cadre du **Festival de théâtre de Guignes Rabutin**

UN GRAND CRI D'AMOUR le 18 novembre 2017

LES 10 PETITS NEGRES le 8 décembre 2017

Nous viendrons vous présenter ces deux pièces à Grisy en fonction de la disponibilité des salles en 2018.



Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons "BLANCHETTE" en attente d'un nouveau foyer



Née le : 01/01/2013
Identifiée par puce électronique
Type : Chat de maison
Stérilisée. Vaccinée

Blanchette est une minette gentille et calme. Elle a une approche très difficile avec les hommes, car celui avec lequel elle vivait préférait lui tuer ses chatons sans délicatesse et bien souvent sous ses yeux, alors qu'une stérilisation aurait été plus simple et raisonnable. Blanchette a une peur terrible des chiens suite à une attaque avec morsure qui par chance ne l'a pas touchée physiquement, mais le traumatisme est bien là. C'est une minette qui mérite une nouvelle chance, elle reste gentille, douce et calme. Aujourd'hui nous devons lui trouver une nouvelle famille sans chien, qui saura l'aimer, la protéger afin de lui faire oublier tous les mauvais côtés de l'homme qu'elle a malheureusement croisé.

Association SHANA
"Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon"
Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon
ADOPTION : 06 62 26 72 71 - association-shana.com

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes
Contactez Carine : 06 47 05 61 72



Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons "Kalhany" en attente d'un nouveau foyer

Née le : 01/09/2015
Identifiée par puce électronique
Type : Chat de maison - Stérilisée - Vaccinée
Kalhany est une minette joueuse et attachante. C'est une minette qui aime bien jouer, évoluer pour regarder ce qui se passe autour d'elle en se posant sur le rebord d'une fenêtre. Nous espérons lui trouver une famille attentionnée et patiente afin de lui donner toutes ses chances pour réussir cette adoption et de partager de belles années de bonheur.



Regroupement
des Chats
Perdus

Nombreux chatons
disponibles

Nous sommes régulièrement à la recherche de familles d'accueil. Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations, contactez-nous du lundi au samedi :
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h
au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07
par mail : rcp91330@gmail.com

Suivant leurs disponibilités, nos bénévoles sont à votre disposition pour prendre rendez-vous à votre convenance.

POUR TOUTES ADOPTIONS : De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 Elisabeth : 06.52.96.60.07 - site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

LE SALON



... La rencontre autrement



Le Salon fait "SON CINÉMA" en organisant une soirée «SPECIALE CELIBATAIRES»

Le samedi 11 novembre 2017 à partir de 19 h 30

Apéritif dinatoire et soirée animée - Participation 20 €

Venez peut-être rencontrer l'âme soeur, en participant à un événement original et plein de surprises !

Près de chez vous, le lieu sera communiqué lors de votre inscription

Renseignements et réservation avant le 8 novembre 2017

au : 06 23 77 38 58

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Facebook Le Salon Grisy-Suisnes





S'INSCRIRE ET EMPRUNTER

En remplissant un bulletin d'inscription et en s'acquittant de la cotisation de 6 €uros à partir de 16 ans, avec autorisation parentale pour les mineurs. Inscription valable un an de date à date.

Vous pouvez emprunter pour une durée de 3 semaines :

- 3 livres et/ou revues + 1 DVD + 2 CD

Votre inscription vous donne accès à Medialib77, au catalogue en ligne de la bibliothèque et à internet.

Les horaires
mercredi &
samedi
de 15 h à 17 h
vendredi
de 18 h à 19 h



Numérique : Medialib77

Nos lecteurs bénéficient de ressources numériques disponibles du domicile ou de tout lieu proposant un accès Internet :

- lire des e-books
- écouter de la musique en ligne
- regarder des films et des docs
- apprendre une langue étrangère

QUE FAIT-ON QUAND LA BIBLIOTHÈQUE EST FERMÉE ?

Nous accueillons des publics "spécifiques" : les assistantes maternelles avec les petits à l'atelier Nounoulit, les classes de l'école maternelle et de l'école élémentaire qui le souhaitent, le public de l'espace jeunes, les familles d'enfants de 0 à 3 ans pour les Doudou-Contes, nous intervenons auprès des enfants du Relais d'Assistants Maternelles.

Nous rangeons les bacs, les étagères, nous réglons les collections de livres, de DVD et de CD, nous nettoyons et réparons les documents et actualisons les grilles de nouveautés.

Nous choisissons et préparons les acquisitions en cohérence avec nos publics et leurs besoins : 3 abonnements revues par section : Que choisir ? - Serengo - Top Santé en section "adulte" et Wakou - J'aime lire - Manon en "jeunesse" environ 100 nouveautés "adulte" et 160 nouveautés "jeunesse" chaque année.

Nous gérons la communication : page internet, mailing, bulletin municipal, affiches et panneau lumineux municipal, établissons le roulement des permanences.

Nous traitons vos demandes, vos réservations, vos retards.

Nous travaillons avec la médiathèque départementale de Seine-et-Marne : renouvellement des documents qu'elle nous prête, relais-navette situé à Soignolles, recherche des ouvrages liés à l'actualité ou aux programmes des écoles, journées de formation liée aux activités des bibliothèques, communication des statistiques de fonctionnement.

Nous effectuons toutes les obligations d'une association : réunions du Conseil d'Administration, tenue de l'Assemblée Générale, dossiers de demande de subvention, déclaration à la Sofia (droits d'auteur).



URGENT POSTES À POURVOIR !

La bibliothèque fonctionne grâce à une équipe de bénévoles. Nous avons besoin de renforcer nos effectifs pour en maintenir les services.

Les activités sont très variées : accueil des publics, animations, informatique, communication, médiation numérique, ...

Si vous êtes intéressés, contactez-nous à notre adresse mail ou passez nous voir.

NOUS CONTACTER NOUS SUIVRE

bib.grisy-suisnes@laposte.net

@BIBGRISY

01.64.05.98.82

<http://www.grisy-suisnes.fr/vivre-a-grisy-suisnes/vie-associative/bibliotheque-mille-pages/>

Les dernières acquisitions section adulte

- Le dernier repos de Sarah - R. Dugoni
- Le tricycle rouge - V. Hauuy
- La fille qui lisait dans le métro - C. Féret-Fleury
- La tresse - L. Colombani
- La petite bibliothèque du bonheur - F. Hayes-McCoy
- Le jour où les lions mangeront de la salade verte - R. Giordano
- Elles ont aimé - J. Benzoni
- Et j'ai dansé pieds nus dans ma tête - O. Zeitline
- L'espionne - P. Coelho
- Le retour de Jules D. Van Cauwelaert



Le mardi 16 mai, les écoles de Bombon/Bréau nous ont rendu visite par un temps très ensoleillé !

Grande organisation pour ces 84 enfants encadrés de 16 adultes : le matin, arrivée d'un groupe à pied à partir de Brie-Comte-Robert, l'autre groupe en car. Visite du musée, pique-nique et jeux éducatifs dans la roseraie.

Pour le retour, deux cars sont venus les chercher.

PROGRAMME 2017-2018

- 9/10 décembre 2017
« NOEL AU MUSEE »
 - 3 et 10 FEVRIER 2018
« NOCTURNES AU MUSEE »
 - 10 JUIIN 2018
« FLEURS EN FETE »
- Fermeture hivernale du musée
du 30/10/2017 au 7/04/2018



René PIQUET



René a rejoint l'association pour FLEURS EN FETE 2016. Il a été élu au Conseil d'Administration en novembre de la même année. Il a malheureusement succombé à sa maladie ce vendredi 1^{er} septembre 2017. Pendant ces 18 mois, René nous a apporté tout son savoir et son travail pour le développement et l'entretien de la roseraie. Nous regrettons vivement sa joie de vivre et son aide si précieuse.

Accueil de Jour APF de Brie-Comte-Robert

Le mardi 28 avril, ils sont venus à pied et en fauteuil depuis Brie-Comte-Robert, 18 sur pieds poussant les 18 sur roues ! Chapeau ! Visites du musée et pique-nique le midi sous un ciel hélas peu clément !



**Fleurs en fête
11 juin 2017**



ATELIER D'ARTS PLASTIQUES, DESSIN, PEINTURE



A Grisy-Suisnes
les mercredis de 19 h à 21 h
Tél. : 06 74 02 59 84
stanislas.assailly@wanadoo.fr

Vous avez plus de 16 ans et envie de dessiner à partir de modèles, d'imaginer ou d'expérimenter, ou simplement envie de vous exprimer.

Venez vous inscrire, auprès de Sandrine Assailly.

L'académie d'Azèle vous propose du dessin pur (crayon, fusain, sanguine...), de la peinture (gouache, acrylique...), du découpage, gravure et autres techniques d'arts plastiques, pour vous perfectionner ou bien pour apprendre en toute simplicité.



**NOTRE DAME
DES ROSES**
Grisy Suisnes
centre culturel



LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE 2017-2018



Chaque mois
une conférence, un film ou une pièce de théâtre
au Centre Culturel Notre-Dame des Roses
organisés par le Pôle Missionnaire Brie-Sénart

- **vendredi 13 octobre à 20h30**
- **dimanche 15 octobre à 15h00**

FILM «ET LES MISTRALS GAGNANTS»

Un film bouleversant, lumineuse leçon de vie reçue d'enfants malades.
Emouvant et drôle, c'est aussi l'invincible espérance d'un couple.



- **jeudi 9 novembre 2017 à 20h30**

CONFERENCE «ELARGIR NOS VIES» de Gilles BONNOT

Chrétien, expert-formateur en haute-technologie, fondateur du programme ELARGISSONS NOS VIES, Gilles Bonnot présentera une manière simple d'accéder à un mieux-être et une paix intérieure avec soi-même, ses proches et Dieu.



- **vendredi 24 novembre à 20h30**
- **samedi 25 novembre à 15h00**

FILM «BAKHITA»

La vie d'une jeune esclave africaine, Joséphine Bakhita (1869-1947), devenue sainte.

VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER
à Grisy-Suisnes et ses environs

01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



AGENCE
Bel'immo



TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
Sortie BRIE - Direction COUBERT
Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00

VENDRE, ACHETER, LOUER,
la clé de votre projet - Estimation gratuite



GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : grisymateriaux@orange.fr



Site internet :
www.grisy-materiaux.fr

Vente aux professionnels
et particuliers

FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

Livraison dans la journée
sur chantier ou à domicile

Ouvert du Lundi au Vendredi :
7h -12h / 13h30-17h30
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous

06 73 18 98 71
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

Sandrine DELHOMME
SOPHROLOGUE

Certification Professionnelle
Inscrite au Répertoire National



SStyle Beauté *Le style jusqu'au bout des ongles.*
www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec SStyle Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

SStyle Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

SStyle Beauté c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

À Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr



Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales



En cours
de recrutement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : C.C.A.S.

LE C.C.A.S.

Le Centre Communal
d'Action Sociale (C.C.A.S.)
est un établissement public
communal administratif.

Au service de tous,
il a un rôle de premier plan
en matière de prévention
et de développement social.

Le C.C.A.S. a une mission
de solidarité.



QU'EST-CE QU'UN C.C.A.S. ?

Le C.C.A.S. est un établissement public communal.
Il dispose donc d'une personnalité juridique qui le distingue de la municipalité.

Le C.C.A.S. est présidé de plein droit par le Maire de la commune Jean-Marc CHANUSSOT. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus communaux désignés par le conseil municipal dont Catherine ORIOT, maire-adjoint en charge des affaires sociales, et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire.

QUEL EST SON ROLE ?

Le C.C.A.S. exerce plusieurs fonctions :

- Établissement des dossiers d'aide sociale et d'aide médicale.
A l'occasion de toute demande d'aide sociale ou d'aide médicale, le C.C.A.S. procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission et le transmet à l'autorité compétente.

- Mise en œuvre d'une action sociale générale.
Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

LE BUDGET.

Les recettes du CCAS sont issues :

- des subventions versées par la commune ;
- des dons et legs qui lui sont faits ;
- le produit des concessions de terrains dans les cimetières.

Actions menées par le CCAS

POUR LES AINES



- Repas des anciens
- Colis des anciens
- Plan canicule

POUR LES PLUS JEUNES

- Ticket jeunes
180 tickets distribués
l'an dernier



POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

- Permanence juridique de 14 h à 16 h (2^{ème} vendredi et 4^{ème} mercredi de chaque mois sur RDV)
- Permanence C.C.A.S. tous les mardis après-midi :
 - Montage de dossiers (C.M.U, R.S.A., ...)
 - Guichet enregistreur : demande de logement social.
 -
- Organisation de manifestations (brocante des enfants...)

Informations générales

Permanence C.C.A.S.

Pour rappel, la permanence C.C.A.S. se tient tous les mardis de 14 h à 17 h. Pour en bénéficier, inutile de prendre RDV ; il vous suffit juste de vous présenter à l'accueil de la mairie.



Permanence juridique

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous le 2^{ème} vendredi et le 4^{ème} mercredi de chaque mois dans les locaux de la mairie à titre gratuit.

Pour tous renseignements concernant le C.C.A.S. (dossier, événements, RDV juridique...),

Contacts

au 01.64.05.90.03
également par e-mail accueil@grisy-suisnes.fr

Infos diverses



Déjà 10 ans.

Thomas Decaudin, maître pâtissier et son épouse Valérie tiennent la boulangerie pâtisserie de Grisy.



Le respect de la tradition boulangère et la pâtisserie « Maison » n'ont de cesse d'accroître la clientèle. Aussi, pour faire face au développement, la boulangerie s'agrandit : 16 m² supplémentaires de laboratoire. Thomas, soucieux de transmettre sa passion de l'artisanat, travaille des produits nobles : farine label rouge et farine Bio, pâtisseries pur beurre.

Il forme également des apprentis au métier de pâtissier et a donc besoin de place additionnelle. Merci à notre clientèle fidèle qui nous donne envie de perdurer dans la commune.



MAIRIE DE GRISY-SUISNES

OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

SERVICE URBANISME

mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 12 h.
Sur rendez-vous le vendredi de 14 h à 16 h

Mail Mairie : accueil@grisy-suisnes.fr
Tél. : 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Site internet www.grisy-suisnes.fr

Deux de nos agents nous quittent pour une retraite bien méritée.

MARTINE AUPY

Arrivée à Grisy-Susines en 1978, Martine a travaillé comme aide-ménagère pour l'association départementale « La Famille Rurale ».

Elle s'est beaucoup investie dans des actions bénévoles comme des ateliers à l'école, l'organisation de la kermesse, l'accompagnement des enfants en classe découverte puis elle a intégré l'équipe communale en 1986 lorsque nous avons ouvert une cantine scolaire.

Martine a ensuite été ATSEM depuis 1989 jusqu'à sa retraite.

Très investie également dans le secteur associatif - bibliothèque, association Gym pour tous et depuis 2008 l'association Salsenio, Martine ne manque ni de courage, ni d'énergie.

Source de motivation pour son équipe, fiable, serviable, ses légendaires « ronchonnements » ne dissimulent plus depuis longtemps son caractère positif et constructif.

Martine, si vous mettez autant d'énergie et d'effort dans votre retraite que dans votre travail, vous allez sûrement avoir une retraite extraordinaire.

Tous nos remerciements pour vos 31 années de dévouement et d'investissement au service de notre commune.



POUR CHAQUE FIN, IL Y A TOUJOURS UN NOUVEAU DEPART
(« Le Petit Prince » - Antoine de St Exupéry)

CATHERINE FONTAINE

Après une carrière bien remplie chez Belin puis Carrefour France, Catherine a rejoint notre commune il y a onze ans.

Elle s'y est parfaitement intégrée tout d'abord en s'impliquant dans les associations communales comme la bibliothèque Mille Pages pour laquelle elle est toujours une bénévole active et précieuse ou le musée de la rose puis en intégrant ensuite l'équipe d'agents communaux en 2008.

Son sourire, sa gentillesse, son empathie naturelle, sa constante bonne humeur, sa rigueur et son professionnalisme correspondaient aux qualités requises pour sa fonction à la mairie : l'accueil, l'état civil, les associations et les affaires scolaires.

A ce bilan professionnel s'ajoutent ses précieux conseils avisés sur les plantations et la décoration florale de la commune ainsi que son goût pour la décoration dont elle nous a fait profiter.

Toutes les touches « mauves », sa couleur fétiche, qu'elle a su nous persuader d'apporter dans la décoration de la mairie nous permettront de penser à elle au quotidien.

Merci Catherine et profitez bien de votre précieuse retraite.





URGENT POSTES À POURVOIR !

LA BIBLIOTHÈQUE FONCTIONNE
GRÂCE À UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES.

Nous avons besoin de renforcer
nos effectifs pour en maintenir les services.

Les activités sont très variées :
accueil des publics, animations, informatique, communication,
médiation numérique,...

Si vous êtes intéressés, contactez-nous à notre adresse mail
ou passez nous voir.

bib.grisy-suisnes@laposte.net

01.64.05.98.82



Les Ecuries
d'Arion



Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages

Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

*

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle
CORDON
77166 GRISY-SUISNES

Téléphone : 06 62 36 60 41
Téléphone : 06 70 13 79 74
ecuriesdarion@gmail.com

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

Magasin
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE

Bayé Ludwig

**CHAUFFAGE
PLOMBERIE**



01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



26, Place du Marché
77170 Brie-Comte-Robert
Tél.: 01 64 05 81 93

*Venez découvrir nos délicieux chocolats
100% pur beurre de cacao*



Large choix de pâtes de fruits, cafés,
thés Dammann & Comptoir Français,
dragées Médisis, griottines, confitures,
mugs, tasses à café & théières,
et de nombreuses présentations chocolatées.



- Liste sans gluten
- Remise de 5% sur ballotins chocolats & thé,
le jeudi (sauf Noël et Pâques)
- Livraison gratuite sur Grisy-Suisnes

Joyeux Services

*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52



Tél. 01.60.62.70.13
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h



Retour en images

Appel du Général de Gaulle 18 juin 1940



Kermesse des écoles

Inauguration salle Françoise Courboin



Feu d'artifice



FOOD TRUCK



Moutons à l'école



Spectacle des écoles



*Rentrée
à l'école élémentaire*



Pique-nique



Forum des associations



Calendrier des manifestations

Octobre

**TROPHÉE DE LA JEUNESSE
+ BREVET DES COLLÈGES - MAIRIE**
samedi 7 octobre 2017 - 18 h
Salle du Conseil municipal

REPAS DES ANCIENS - CCAS
Dimanche 8 octobre 2017
Centre Notre-Dame-des-Roses

BROCANTE - Comité des fêtes
dimanche 8 octobre 2017 - Journée
place de la Mairie

Novembre

ARMISTICE 1945 - 1918 - Mairie
Samedi 11 novembre 2017 - 11 h
Monument aux Morts

MARCHÉ DE NOËL - Comité des fêtes
Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017
10 h/18 h - Gymnase

BROCANTE DES ENFANTS - CCAS
Samedi 25 novembre 2017 - 9 h 30 / 17 h
Salle polyvalente

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS - CCAS
Mardi 28 novembre 2017 - 14 h / 16 h -
Salle du Conseil

Décembre

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS - CCAS
Mardi 5 décembre 2017 - 14 h / 16 h
Salle du Conseil

NOËL AU MUSÉE - Grisy-Suisnes au Gré des Roses
Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017 - 10 h / 18 h
Devant le musée de la rose.

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS - Comité des fêtes
Vendredi 22 décembre 2017 - 18 h 30
Place de la mairie

Janvier 2018

VŒUX DU MAIRE - MAIRIE
Samedi 13 janvier 2017 - 17 h 30
Centre Notre-Dame-des-Roses

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI
A GRISY-SUISNES
Place de la Mairie

07 88 42 32 77

ftmoca@gmail.com



GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE
SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3^{ème} VENDREDI DU MOIS

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 9 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 20 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 23 octobre	TRI SELECTIF
Lundi 6 novembre	TRI SELECTIF
Vendredi 17 novembre	ENCOMBRANTS
Lundi 20 novembre	TRI SELECTIF
Lundi 4 décembre	TRI SELECTIF
Vendredi 15 décembre	ENCOMBRANTS
Lundi 18 décembre	TRI SELECTIF
Lundi 1 ^{er} janvier	TRI SELECTIF
Vendredi 19 janvier	ENCOMBRANTS
Lundi 29 janvier	TRI SELECTIF
Lundi 12 février	TRI SELECTIF
Vendredi 16 février	ENCOMBRANTS
Lundi 26 février	TRI SELECTIF



Le Père Noël sera là !!

Entrée gratuite

**Le savoir faire artisanal,
la gastronomie, l'art décoratif,
les bijoux et accessoires
vous attendent au**

MARCHÉ DE NOËL

du Comité des Fêtes

25 - 26 Novembre 10h - 18h

Animations enfantines

Restauration - Buvette sur place

Gymnase

rue des Bois GRISY-SUISNES